

# COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT (CNC) DU BENIN

*Cotonou, le 28 mars 2023*

---

Le Conseil National du Crédit (CNC) du Bénin a tenu, le mardi 28 mars 2023, sa première session ordinaire de l'année dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, sous la présidence de Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, représentant Monsieur Romuald WADAGNI, Ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances, son Président statutaire, empêché.

Les travaux de la rencontre ont permis aux participants d'examiner et d'adopter le rapport annuel du CNC au Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO au titre de l'exercice 2022 et de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UMOA.

Au titre du rapport annuel du CNC, les membres du Conseil ont noté avec satisfaction la consolidation de l'activité économique au Bénin en 2022, qui s'est traduite par une croissance du produit intérieur brut de 6,0% en terme réel. Le taux d'inflation est ressorti à 1,4%, en dessous du seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA. Ces performances, à mettre en liaison avec les réformes entreprises par le Gouvernement et la poursuite de son Programme d'Actions 2021-2026 ainsi que les mesures de soutien aux prix, ont été enregistrées dans un contexte international difficile lié à la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Dans le secteur financier et en particulier bancaire, les indicateurs d'activité et les ratios prudentiels se sont bien tenus, en lien avec la dynamique favorable de la croissance économique et le maintien des mesures exceptionnelles prises par la Banque Centrale au plan de la régulation de la liquidité dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Au regard de ces évolutions, les membres du Conseil National du Crédit ont adopté à l'unanimité le rapport annuel. Ils se sont félicités des progrès enregistrés et ont particulièrement salué les efforts du système bancaire national en matière d'assainissement du portefeuille de crédit. En effet, le taux brut de dégradation de ce portefeuille s'est établi à 7,2% à fin décembre 2022 contre 12,5% à fin 2021, et ressort en dessous de la moyenne de 8,4% relevée dans l'Union. Ils ont invité les autorités judiciaires à accompagner davantage les établissements de crédit dans la réalisation effective des garanties, en vue de consolider les acquis sur ce chantier. Les membres du Conseil se sont également préoccupés des facteurs de risques qui pèsent sur l'activité économique et ont appelé les gouvernants à accroître leur soutien au secteur privé, dans la perspective de diversifier et d'accroître la production locale.

S'agissant de l'état d'avancement du projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA, conduit par la BCEAO, les participants se sont appropriés les objectifs et enjeux pour le secteur financier et les populations ainsi que l'architecture de fonctionnement de la plateforme. Ils ont noté que la mise en œuvre de cette réforme majeure dans l'UEMOA devrait contribuer à renforcer l'inclusion financière via l'utilisation massive des services financiers numériques, la réduction des coûts des transactions pour les clients et la possibilité offerte aux populations d'opérer de compte à compte, quel que soit la banque, l'opérateur, l'instrument, le service et le canal de paiement.

En saluant cette initiative structurante, le Conseil National du Crédit a fortement recommandé aux autorités des États membres de l'Union d'accorder toute l'attention requise au renforcement des infrastructures énergétiques et de télécommunications, indispensables au succès du projet.

La rencontre a également offert l'occasion aux membres du Conseil d'être informés des motivations à la base, d'une part, des décisions prises par le CPM lors de sa session du 1<sup>er</sup> mars 2023, et d'autre part, de la normalisation de la politique de régulation de la liquidité offerte aux guichets de refinancement de la BCEAO depuis le 10 février 2023. Ainsi, les Conseillers ont pris acte de la décision du CPM de relever de 25 points de base les taux directeurs auxquels la Banque Centrale prête ses ressources aux banques pour les porter à 3,00% et 5% à compter du 16 mars 2023. Quant à la régulation de la liquidité, l'Institut d'émission a décidé de revenir à la pratique des adjudications de ressources à taux variables

sur ses guichets d'appel d'offres hebdomadaire et mensuel, après trois années de service intégral des besoins de refinancement du système bancaire à son taux d'intérêt le plus faible en vigueur. Ces décisions visent à contribuer à ramener le taux d'inflation à l'échelle de l'Union, dans l'intervalle cible de 1% à 3% défini pour la stabilité des prix.

Enfin, les participants ont pris connaissance de l'état d'avancement des autres initiatives structurantes de la BCEAO ainsi que du suivi de l'insertion des textes communautaires de l'Union dans l'ordre juridique national.

Au terme des travaux, le Conseil National du Crédit s'est félicité de la qualité des échanges. Il a invité les acteurs à divers niveaux, à poursuivre les actions nécessaires à la consolidation des acquis en vue d'assurer une bonne résilience de l'économie béninoise et de l'Union face aux chocs.

Fait à Cotonou, le 28 mars 2023

Pour le Président du Conseil National du Crédit et pour ordre,  
le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique

Oumara KARIMOU ASSOUMA

---